



COMPTE-RENDU REUNION CSSCT DU 21 JANVIER 2021

Personnes participants à la commission :

Direction : Michael CLABAUX, Guillaume DELQUIGNIE, Laurine GRABCZAK

Elus du CSSCT : présents : Muriel VAN DEN DRIESSCHE, Véronique MOREAU, Magali MAZURELLE, Liliane MASL, Caroline TEKLAOUI

Représentants syndicaux : Annie MERCIER, Isabelle SANTERRE

Invités : Docteur DOISE (Médecin du travail du siège), Christophe VELU (assistant Santé Travail), Philippe THIBAUT (Responsable maintenance magasins et rénovation), Alban DE SMET (Responsable entrepôt)

Ordre du jour :

1. Courriers des médecins du travail.....
2. Courriers des CARSAT.....
3. Courriers des inspecteurs du travail.....
4. Bilan sur la sinistralité du dernier trimestre.....
5. Point d'actualité sur la crise sanitaire COVID 19.....
7. Point sur l'organisation de travail temporaire de l'entrepôt logistique.....
8. Bilan de la vaccination antigrippale dans l'entreprise.....
9. Retour sur l'étude relative à la prévention des risques professionnels au sein des magasins Nocibé par le Pôle santé Travail.....
- 10 Réflexion menée autour de la feuille de route Santé Sécurité et Conditions de Travail pour 2021.....

Un nouveau rapporteur de la commission est nommé : Muriel VAN DEN DRIESSCHE.

1. Courriers des médecins du Travail

Néant

2. Courriers CARSAT

Néant

3. Courriers des inspecteurs du Travail

- Projet d'échange des courriers entre les Pôles Santé Travail (PST) du réseau et le Docteur DOISE pour les actions communes à l'ensemble du réseau.
- Projet de communiquer le protocole des mesures sanitaires à chaque PST du réseau.

Le Docteur Doise s'assure qu'il est possible de déclarer un accident de travail si le salarié est en télétravail, Michael CLABAUX précise que oui, et indique que ce sera prévu par l'accord QVT actuellement en négociation avec les OS.

4. Bilan de la sinistralité du dernier trimestre

Les chiffres donnés sont pour l'année complète 2020.

Pour le réseau :

243 déclarations d'accidents du travail déclarés : 213 employés/17 cadres, /9 agents de maîtrise/3 stagiaires/1 apprenti. La courbe ne baisse pas, toujours des chutes de plein pied et des agressions : 42 en 2019 pour 39 en 2020 (malgré 2 mois de fermeture)

Pour le Siège : forte diminution du taux de fréquence des accidents dû au télétravail

7 AT déclarés (3 employés, 2 cadre, 1 agent de maitrise)

Pour la Logistique : en dents de scie

15 évènements déclarés (14 employés, 1 agent de maitrise)

Concernant les agressions :

Guillaume DELQUIGNIE précise que les déclarations d'accidents sont plus suivies par les managers que l'année passée.

La création d'une procédure de gestion administrative est en cours de finalisation et permettra une meilleure analyse des évènements accidentels.

Un nouveau système de déclaration d'accidents du travail est nécessaire et est à l'étude.

Rappel : Les pieds d'éléphants sont interdits en magasin, (remplacer par un escabeau 3 marches). La direction s'engage à recommuniquer auprès des DR cette information.



Dans le cadre de la démarche TMS pros : Début de la démarche en 2021 : Un plan d'actions sera mené sur les TMS notamment pour la Logistique (6 accidents en lien avec la manutention (Risque TMS) parmi les 15 accidents.

Pour le réseau : proposition des élus de référencer le matériel destiné aux travailleurs handicapés comme l'aspirateur Dyson, rappel de leurs demandes de poubelles plus légères, poignées sur les bacs de livraison, distributeurs pour rouleaux de cellophane.

6. Point sur la ventilation des magasins.

Philippe Thibaut dit que d'une manière générale les magasins sont équipés de VMC, hormis les magasins issus des derniers rachats (environ 40 magasins), ceux-ci seront équipés lors de travaux de refresh.

Audit en cours de réalisation sur tous les magasins et instituts, il sera communiqué à la CSSCT dans 15 jours.

Il précise également que si la cabine institut possède une fenêtre (qui s'ouvre), la VMC n'est pas obligatoire.

Un échange concernant le port du masque FFP2 pour protéger les esthéticiennes lorsque la cliente retire son masque lors d'un soin. Le Docteur DOISE affirme que la protection avec les masques FFP2 est meilleure mais qu'il est très difficile à porter !

La direction indique qu'un test sera réalisé avec le FFP2 en institut.

Avec les virus variants, les élus demandent que le protocole sanitaire soit revu.

7. Point sur l'organisation de travail temporaire de l'entrepôt logistique

Projet de revenir aux horaires habituels antérieurs tout en limitant les croisements des collaborateurs et améliorer la qualité de leurs horaires.

Le but est de réduire la fatigue des équipes qui commencent plus tôt le matin et/ou qui terminent plus tard le soir.

Les membres du CSE demandent si les temps de pause ne compliqueront pas le respect des gestes barrières

Alban DES MET indique qu'il va étudier avec les managers les mesures (horaire, temps de pause, brief, vestiaires) et qu'il reviendra vers la commission.

8. Bilan de la campagne de vaccination antigrippal dans l'entreprise

Campagne annulée car les vaccins ont été réquisitionnés en raison de la situation sanitaire.

La direction s'est rapprochée de Mercer pour négocier une prise en charge exceptionnelle du vaccin, cela a été proposé jusqu'au 31/12/2020. Les membres du CSSCT s'étonnent de pas avoir reçu cette information (7 personnes ont bénéficié de cette formule).

Le Docteur DOISE dit qu'il est encore profitable de se faire vacciner jusqu'au mois de février.



La Direction nous informe que s'ils en ont la possibilité une campagne de vaccination Covid 19 sera menée auprès des salariés.

5. Point sur la crise sanitaire Covid-19

Le Docteur DOISE nous informe qu'avec l'extension des nouveaux variants, les clusters du Covid s'étendent sur l'ensemble du territoire, seuls 2 ou 3 territoires ne sont pas touchés.

Demande concernant les masques tissus : les masques fournis par l'entreprise sont-ils bien protecteurs contre les variants ? Michael CLABAUX affirme qu'ils sont à la norme UNS1, reste les problèmes remontés par les élus des élastiques qui rétrécissent au lavage et la difficulté d'identifier le nombre de lavages effectué : pas de solution trouvée à ce jour.

Situation depuis mai 2020 : on enregistre 147 salariés qui ont communiqué un résultat Covid positif à l'entreprise. Rappel : Pas d'obligation.

Les postes des cas positifs sont enregistrés depuis le mois d'août 2020. La proportion de cas Covid 19 diffère peu d'un poste à l'autre au regard du suivi effectué depuis août 2020.

Selon les chiffres donnés les cas de contamination sont moins importants chez Nocibé proportionnellement à ceux de la population. Le Docteur DOISE confirme le faible taux de contamination par rapport aux autres entreprises.

D'autre part une problématique est levée sur l'accès aux testeurs des maquillages soldés à disposition des clients, cette situation est à revoir, la Direction s'y engage.

9. Retour sur l'étude relative à la prévention des risques professionnels au sein des magasins NOCIBE menée par le Pôle Santé Travail

Ce point est reporté afin de présenter aux élus le rapport mais aussi l'orientation prise par actions correctives à engager.

10. Réflexion menée autour de la feuille de route santé sécurité et conditions de travail

Seront travaillés en commission en 2021 les projets de 2020 qui n'ont pu être aboutis en raison de l'actualité Covid 19 (la prévention routière et le pôle emballage cadeaux.

En supplément une étude sera faite sur la prise en compte de l'ergonomie lors des refresh et relookage.

Rapporteur de la CSSCT
Muriel VAN DEN DRIESSCHE